

Préambule, Redressement des soins de longue durée (Loi de 2021 sur le)

La population de l'Ontario et son gouvernement :

Reconnaissent que les services de soins de longue durée et les soins de longue durée doivent respecter la diversité des résidents et la diversité des collectivités;

Respectent les exigences de la Loi sur les services en français en ce qui concerne la planification, la conception, la prestation et l'évaluation des services de soins de longue durée destinés aux communautés francophones de l'Ontario;

Reconnaissent le rôle des peuples autochtones en ce qui concerne la planification, la conception, la prestation et l'évaluation de services de soins de longue durée et de soins de longue durée adaptés à leur culture dans leurs communautés;

Reconnaissent que les résidents des foyers de soins de longue durée ont des besoins divers et complexes en matière de santé physique et mentale qui nécessitent des soutiens particuliers, proactifs, efficaces et efficaces;

S'engagent à fournir des soins de qualité et sûrs orientés sur les résidents, qui répondent aux objectifs et aux besoins physiques, psychologiques, affectifs, sociaux, spirituels et culturels des résidents et qui respectent leur identité particulière et leurs antécédents particuliers;

S'engagent, d'une part, à assurer la fourniture d'un hébergement de haute qualité dans un environnement sûr, confortable et semblable à celui d'un domicile, dans lequel chaque résident d'un foyer de soins de longue durée a la possibilité de profiter de la vie et de poursuivre les relations, les activités et les intérêts qui ont un sens pour lui et, d'autre part, à promouvoir un tel hébergement;

Reconnaissent que la santé et la qualité de vie d'un résident sont fonction de l'intégration et de la collaboration entre un écosystème de personnes, notamment les autres résidents, les membres de la famille, les fournisseurs de soins, le personnel des foyers de soins de longue durée, les bénévoles, les fournisseurs de services, la collectivité le gouvernement;

Reconnaissent l'importance des fournisseurs de soins pour ce qui est d'appuyer le bien-être physique, mental, social et affectif des résidents et leur qualité de vie;

Sont déterminés à disposer d'une main-d'oeuvre diversifiée, qualifiée et responsabilisée, qui est respectée et soutenue par des leaders efficaces afin de répondre aux besoins particuliers et divers des résidents;

Partagent la vision d'une province où toutes les Ontariennes et tous les Ontariens qui en ont besoin ont accès à d'excellents services de soins de longue durée et soins de longue durée et où les résidents et leur famille font confiance à leur foyer de soins de longue durée;

Affirment leur conviction que les foyers de soins de longue durée doivent être régis et exploités d'une façon qui reflète l'intérêt public et qui favorise une prestation efficace et efficiente de soins et de services de grande qualité à tous les résidents;

S'engagent à améliorer la responsabilité à l'égard du public et la transparence grâce à des inspections robustes et régulières et à des mesures d'exécution progressives;

Reconnaissent la responsabilité qui leur incombe de prendre des mesures lorsque les normes ou exigences que prévoit la présente loi ne sont pas respectées ou que les soins, la sécurité et les droits des résidents sont ou peuvent être compromis;

Reconnaissent l'importance de promouvoir un environnement qui appuie l'amélioration constante de la qualité et l'innovation;

Reconnaissent la valeur de la transparence de la part du gouvernement, des titulaires de permis de foyers de soins de longue durée, du personnel et des fournisseurs de services envers les résidents et leur famille;

Reconnaissent que le public devrait avoir accès en temps opportun aux données et renseignements pertinents à l'égard des foyers de soins de longue durée;

Reconnaissent le principe selon lequel cet accès aux foyers de soins de longue durée est fonction des besoins évalués des résidents éventuels;

S'engagent à promouvoir la prestation de services de soins de longue durée à domicile par des organismes sans but lucratif et des organismes investis d'une mission.

S'engagent à ce que tous les foyers de soins de longue durée fonctionnent comme des organismes investis d'une mission et ayant pour objectif principal d'offrir des soins de qualité, sécuritaires et orientés sur les résidents.